

ENQUÊTE PUBLIQUE

Sur le projet de Schéma de Cohérence
Territorial (Scot) des Rives du Rhône
(du 5 juin au 5 juillet 2019)

Quel cadre de vie pour demain ?

D'ici 2040, quels projets pour un territoire situé au cœur des dynamiques de la moyenne vallée du Rhône et dans l'aire d'influence de la métropole lyonnaise ?

En matière d'habitat, de commerce, d'agriculture, de développement économique, d'environnement, d'énergie, de transports,...? De Vienne à Annonay, en passant par l'agglomération Roussillon - Saint-Rambert d'Albon, mais aussi de Pélussin à Beaurepaire et Hauterives ?

Les élus du Syndicat mixte des Rives du Rhône (SMRR) travaillent sur cette question, notamment au travers de l'élaboration d'un document d'urbanisme : le Schéma de Cohérence Territorial (Scot) des Rives du Rhône.

A noter qu'un Scot est d'ores et déjà mis en œuvre depuis 2012 sur 80 communes des Rives du Rhône (comprenant l'agglomération de Vienne et de Roussillon/Saint-Rambert d'Albon).

Sa révision a été engagée dès 2013 pour intégrer des territoires qui partagent des enjeux communs : l'agglomération d'Annonay, le territoire de Beaurepaire, Saint-Vallier/Hauterives.

1 MOIS POUR VOUS INFORMER ET DONNER VOTRE AVIS !

Fruit de six années de travail et de concertation, le projet de Scot a été validé par les élus le 14 février 2019. La dernière étape de la concertation sur le projet est **l'enquête publique**.

Celle-ci se déroule du mercredi 05 juin au vendredi 05 juillet. Habitants, associations, acteurs économiques, élus, ont un mois pour s'informer sur ce grand projet d'aménagement et d'urbanisme qui influencera fortement le cadre de vie pour les vingt prochaines années. Chacun est ainsi invité à s'exprimer et donner son avis, avant que le projet ne soit approuvé et s'applique réglementairement.

EN SAVOIR + SUR LE SCHÉMA DE

LE SCOT, C'EST QUOI ?

Un Schéma de Cohérence Territoriale est un outil d'urbanisme, élaboré par des élus locaux, dont la finalité est de planifier l'aménagement et le développement d'un bassin de vie pour le long terme (20-25 ans).

Il fixe des orientations et objectifs notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de développement économique et commercial, de préservation de l'environnement, de transports, d'agriculture,... Ces orientations sont ensuite traduites dans les documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux (Plans Locaux d'Urbanisme, Programmes Locaux de l'Habitat, ...).

QUI ELABORE LE SCOT DES RIVES DU RHONE, SUR QUEL PERIMETRE?

Le Syndicat Mixte des Rives du Rhône (SMRR) élabore et met en œuvre le Scot. Cette structure publique compte 72 élus titulaires (et 72 suppléants) désignés par les 6 intercommunalités membres.

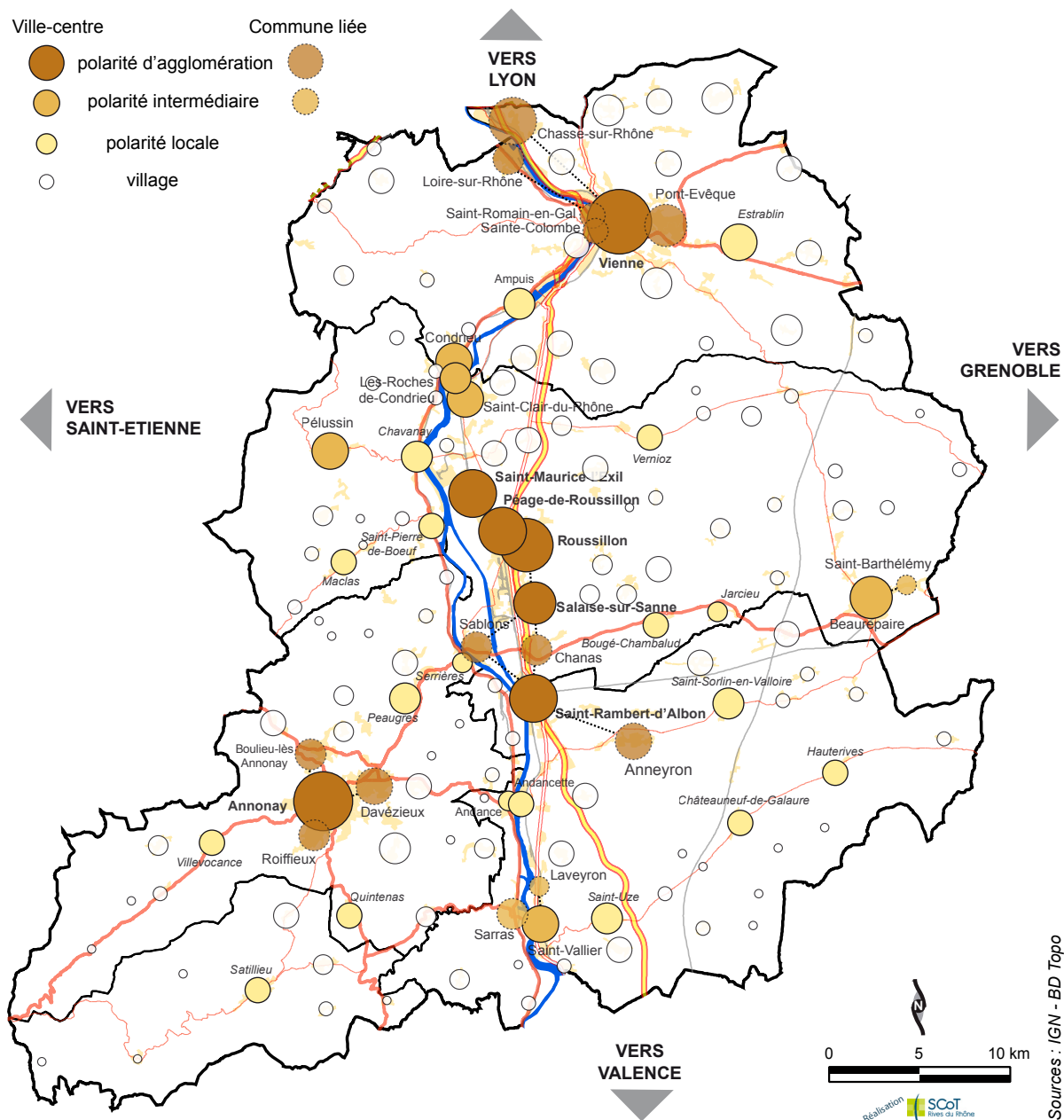
Ce territoire de 153 communes et 1 866 km² compte 273 000 habitants. Il est à cheval sur 5 départements (Ardèche, Drôme, Isère, Loire et Rhône). C'est à cette nouvelle échelle que sont proposées les grandes orientations qui guideront l'aménagement et le développement des Rives du Rhône d'ici 2040.



LES POINTS FORTS DU PROJET

- Un rythme de **consommation foncière divisé à minima par 2** à horizon 2040.
- La priorité donnée au **renforcement des polarités urbaines** (agglomérations, polarités intermédiaires et locales), qui accueilleront 2/3 des 30 000 logements à produire, tout en promouvant un **développement raisonné des villages**.
- Un **développement urbain différent**, pour l'habitat comme pour l'économie : dans le centre ou sa continuité, sans mitage, avec des formes plus diversifiées et un souci d'économie foncière, intégrant des critères énergétique et environnementaux renforcés, pensé en lien avec la desserte en transport en commun, le développement de l'offre de commerces et services de proximité...

PROJET D'ARMATURE URBAINE EN 2040



- **L'arrêt du développement commercial en périphérie et le long des axes de flux** pour prioriser la proximité et les centres-villes et pérenniser les commerces de proximité.
- **L'identification détaillée des capacités de développement économique à 2040 (900 ha)**, dont plus d'un tiers concentrés sur des zones de niveau métropolitain : sites industrialo-portuaire de Salaise/Sanne-Sablons (Inspira) et Loire sur Rhône, zone Axe 7 en Nord-Drôme et plateformes chimiques de Roussillon et des Roches.
- La **protection des espaces agricoles**, notamment ceux reconnus comme stratégiques (irrigués, AOC, remembrés, équipés, valeur agronomique, bio...)
- La **préservation du cadre de vie de qualité et de la biodiversité** par le recensement des espaces naturels, notamment ses milieux les plus fragiles (corridors écologiques, zones humides...), afin de les sauvegarder notamment en les protégeant de l'urbanisation.

S'INFORMER ET S'EXPRIMER PENDANT L'ENQUETE PUBLIQUE

Consultez le dossier d'enquête et consigner vos observations sur les registres mis à disposition :

- en ligne à l'adresse suivante :
<https://www.registre-dematerialise.fr/1150>
- au siège du Syndicat Mixte des Rives du Rhône et dans chaque lieu d'enquête mentionné ci-dessous, aux jours et horaires habituels d'ouverture.

FAITES PART DE VOS OBSERVATIONS AU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE :

- A l'occasion de l'une des 32 permanences indiquées ci-dessous,
- Par courrier postal, à l'attention de Monsieur le président de la commission d'enquête au siège du Syndicat Mixte des Rives du Rhône, à l'adresse mentionnée ci-dessous,
- Par courrier numérique à l'adresse suivante :
enquete-publique-1150@registre-dematerialise.fr

LES 32 PERMANENCES

VIENNE

Syndicat mixte des Rives du Rhône

Espace Saint-Germain, bâtiment Orion
30 avenue Général Leclerc, 38200 Vienne

Lundi 10 juin de 17h00 à 20h00
Mercredi 19 juin de 17h00 à 20h00
Mardi 25 juin de 17h00 à 20h00
Jeudi 04 juillet de 17h00 à 20h00

VIENNE

Vienne Condrieu Agglomération

Espace Saint-Germain, bâtiment Antares
30 avenue Général Leclerc, 38200 Vienne

Mardi 11 juin de 15h00 à 18h00
Vendredi 21 juin de 15h00 à 18h00
Lundi 1er juillet de 16h00 à 19h00

CONDRIEU

Maison des services publics

1 Place des Droits de l'Homme, 69420 Condrieu

Mardi 11 juin de 9h00 à 12h00
Lundi 24 juin de 14h00 à 17h00
Mardi 02 juillet de 16h00 à 19h00

SAINT-AURICE-L'EXIL

CC. Entre Bièvre et Rhône

Rue du 19 Mars 1962, 38550 Saint-Maurice-l'Exil

Mercredi 12 juin de 9h00 à 12h00
Lundi 24 juin de 16h00 à 19h00
Mardi 02 juillet de 9h00 à 12h00

BEAUREPAIRE

CC. Entre Bièvre et Rhône (antenne)

28 rue Français, 38270 Beaurepaire

Mercredi 12 juin de 14h00 à 17h00
Lundi 24 juin de 9h00 à 12h00
Mardi 02 juillet de 16h00 à 19h00

PÉLUSSIN

CC. Pilat Rhodanien

9 rue des Prairies, 42410 Péluussin

Mercredi 12 juin de 9h00 à 12h00
Mercredi 03 juillet de 14h00 à 17h00

SAINT-VALLIER

CC. Porte de DrômArdèche

ZA les Iles, 26241 Saint-Vallier

Jeudi 13 juin de 14h30 à 17h30
Mardi 18 juin de 14h30 à 17h30
Lundi 24 juin de 15h30 à 18h30

HAUTERIVES

Mairie

10 place de la Mairie, 26390 Hauterives

Mardi 11 juin de 14h00 à 17h00
Mardi 25 juin de 9h00 à 12h00
Mardi 02 juillet de 16h00 à 19h00

SAINT-ALBAN-D'AY

Mairie

Le Village, 07790 Saint-Alban-d'Ay

Samedi 15 juin de 8h30 à 11h30
Jeudi 04 juillet de 15h30 à 18h30

DAVÉZIEUX

Annonay Rhône Agglo

Château de la Lombardière, 07430 Davézieux

Vendredi 21 juin de 14h00 à 17h00
Mercredi 26 juin de 9h00 à 12h00
Mercredi 3 juillet de 9h00 à 12h00

SERRIÈRES

Mairie

15 avenue Jean Vernet, 07340 Serrières

Vendredi 07 juin de 14h00 à 17h00
Vendredi 28 juin de 9h00 à 12h00
Mercredi 03 juillet de 14h00 à 17h00

Informations
complémentaires



Syndicat Mixte des Rives du Rhône
Espace Saint-Germain - Bâtiment Orion
30 avenue Général Leclerc 38200 VIENNE
04.74.48.64.71 - contact@scot-rivesdurhone.com
www.scot-rivesdurhone.com

